Le Petit économiste - Actualité économique locale > Communiqués > Covid-19, les bonnes pratiques des maires ruraux



Covid-19, les bonnes pratiques des maires ruraux

lundi 30 mars 2020, par lpe

Tous les jours, les élus agissent avec les fonctionnaires territoriaux, les services préfectoraux, le SDIS, les soignants, les associations d'aides à domicile, l'ensemble des professionnels de santé, les enseignants, les artisans et commerçants, les entrepreneurs ou encore les postiers qui sont à leurs côtés et assurent un lien social déterminant grâce leur proximité et leur connaissance des populations.

La ruralité fortement impactée

A la lumière de ces contributions, l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) relaie les interrogations de ces élus auprès des pouvoirs publics pour faire entendre au Gouvernement les spécificités des communes rurales dans la gestion de la crise.

"Nous savons la diversité et la gravité de certaines situations. Nous savons la complexité de la fonction de maire en cette période et nous imaginons la difficulté à achever son mandat durant cette crise. Nous les invitons à s'inspirer de leurs collègues comme par exemple pour assurer l'éducation de tous les enfants du village, dont certains sont privés d'accès aux outils numériques ou pour assurer l'alimentation des plus âgés et des plus isolés. "

Les difficultés vécues par le monde rural sont décuplées en situation de crise (distance aux services de soin, aux commerces, mobilité, accès à l'internet). Aussi la commune apparaît plus que jamais comme un maillon déterminant pour agir dans la proximité et représenter l'État dans l'acceptation des mesures de confinement.

Une plateforme d'aides aux communes

L'AMRF et son Bureau ont recensé les premières et nombreuses actions qui témoignent d'un engagement inédit et immédiat des élus auprès des plus fragiles. Ce « plan d'actions » est à destination des communes pour les aider à accompagner nos concitoyens. Chacun doit vérifier la compatibilité des actions proposées avec les restrictions actuelles qui sont susceptibles d'évoluer très rapidement. Grâce aux questionnements des maires, remarques, exemples d'actions et autres contributions, l'AMRF a ouvert une plateforme sur le site Internet de l'Association – www.amrf.fr –, à destination des maires pour les aider à profiter des informations utiles dans leur rôle d'employeurs notamment pour bien gérer la crise et faciliter la transition avec l'équipe à venir.

Toutes les informations : www.amrf.fr